



Vœu des élus du Conseil général du Finistère

(Urgence – Article 13 du règlement intérieur)

Considérant l'urgence caractérisée par la récente dégradation économique et sociale en Finistère,

Considérant la situation géographique périphérique et péninsulaire du Finistère,

Considérant la nature des activités industrielles majeures du Finistère qui nécessitent l'usage des transports routiers pour approvisionner les entreprises et livrer leurs productions,

Considérant la crise grave que traversent les entreprises agro-alimentaires du Département qui constituent le tissu industriel local,

Considérant l'incidence catastrophique que pourrait avoir l'application d'une taxe nouvelle sur les transports routiers sur l'économie finistéenne,

Le conseil général du Finistère,

Demande :

- que dès à présent l'exonération de l'écotaxe soit actée en Bretagne,
- qu'à terme soit envisagée la suppression de l'écotaxe au vu des conclusions de l'observatoire régional.

Il en va de l'avenir de milliers d'emplois, du maintien des entreprises sur le territoire et de l'attractivité du Finistère pour attirer de nouvelles activités.